

Méconnues ? oubliées ? niées ? le constat est flagrant ; nous n'apparaissions dans aucune négociation ministérielle en cours entre le ministère et les syndicats; Quelle revalorisation pour les Sages-femmes territoriales? et quand ?

Nous ne doutons pas de l'attention que vous porterez à nos revendications.

Aussi nous sollicitons votre plein soutien dans l'intérêt des femmes et des familles pour appuyer nos demandes :

- Affirmer le caractère médical des sages-femmes, et des sages-femmes de PMI.
- Revaloriser la rémunération à la hauteur de nos compétences (champ de compétences en constante augmentation) et de nos responsabilités, et quel que soit le mode d'exercice.
- Repenser le cursus universitaire de la profession de sage-femme. (Le champ de compétence s'élargissant, une 6^{ième} année d'études demandée par les étudiants (es) semble judicieuse.)

Les sages-femmes territoriales demandent les mêmes droits que toutes les sages-femmes sans discrimination.

Espérant votre engagement à nos côtés, pour que nous, sages-femmes territoriales ne restons pas oubliées, et que notre mission de santé publique soit reconnue et revalorisée, nous vous remercions de votre soutien à la lecture de notre lettre,